



# NEWS

inovaccess  
>>>>>>>> GRENOBLE 2013 >>>>>>>>

## ÉDITO

### Concrétiser une expérience collective unique

Alors qu'une proposition de loi vient d'être examinée au Sénat visant à ajuster les conditions et modalités de la mise en accessibilité prévues par la loi du 11 février 2005, sur le terrain, un an et demi après son lancement, le programme INOVACCESS poursuit son déploiement et progresse à un bon rythme.

La plupart des entreprises ciblées au départ ont réalisé un diagnostic, certaines se sont d'ores et déjà engagées dans la construction d'un avant projet d'amélioration et d'autres sont sur le point d'entamer des travaux...

Nous ne pouvons que nous réjouir de la forte mobilisation : 70 % des employeurs du périmètre acquis à la démarche. Ce résultat remarquable - fruit du dynamisme de l'équipe projet et d'un large partenariat sans précédent - est pour nous un grand motif de satisfaction.

**Forts de ces acquis, nous appelons tous ceux qui, bien que concernés, n'ont pas encore rejoint INOVACCESS, à le faire sans tarder et à s'engager.** Le temps passe et il nous reste jusqu'à fin 2012 seulement pour agir réellement sur chaque maillon de la chaîne de déplacement et dessiner ensemble une véritable continuité d'accessibilité.

INOVACCESS, projet innovant, nous invite à aller plus loin pour transformer l'essai et concrétiser une expérience collective unique. Comme le rappellent les citoyens interrogés dans un film réalisé dans les rues de Grenoble\*, les enjeux sont à la hauteur des besoins et des attentes : immenses !

**Stéphane GEMMANI,**  
Conseiller municipal à l'Accessibilité –  
Ville de Grenoble  
& **André MILLAT-CARUS,**  
Délégué régional –  
Agefiph Rhône-Alpes

\* à découvrir sur [www.inovaccess-grenoble.fr](http://www.inovaccess-grenoble.fr)

## 3 QUESTIONS À...



### Pierre REVOL, chargé d'opération INOVACCESS

#### + Pourquoi l'avant-projet est-il, très souvent, la suite logique d'un diagnostic accessibilité ?

Si l'on prend l'exemple des 52 employeurs réalisant un diagnostic d'accessibilité de leur(s) bâtiment(s) - par le biais d'INOVACCESS ou par voie interne - un certain nombre d'entre eux révèle des obstacles, souvent complexes, qui nécessitent des interventions lourdes sur le bâti. Pour cette majorité d'employeurs, INOVACCESS prend en charge la réalisation d'un avant-projet, avec un architecte, associé aux compétences d'un bureau d'étude technique et d'un éco-

nomiste de la construction. Les études d'avant-projet portent sur tout ou partie des bâtiments diagnostiqués, y compris sur le plan de leurs abords paysagers, et cela peut-être très varié (implantation d'ascenseur, signalétique, restructuration ou de réfection totale d'un plateau ou d'un volume, justifiant un programme de transformation global)..

#### + Concrètement, qu'apporte un avant-projet ?

L'étape d'avant-projet permet de préparer au mieux la phase de travaux, cofinancés par INOVACCESS, en intégrant l'ensemble des interventions dans un projet global prenant en compte le bâtiment et son environnement. Concrètement, l'avant-projet sommaire (APS) fournit aux employeurs :

- > une ou plusieurs solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme fonctionnel et présentant les dispositions générales techniques envisagées ;
- > une prévision de la durée de réalisation des travaux ;
- > une estimation prévision-

nelle du coût des différentes solutions étudiées.

#### + Est-il possible de pousser l'étude un peu plus loin. le cas échéant ?

Oui, tout à fait : si le besoin de conforter un scénario APS apparaît nécessaire, les employeurs peuvent bénéficier, toujours dans le cadre d'INOVACCESS, d'un Avant-Projet Définitif (APD). Dans cette optique, l'APD :

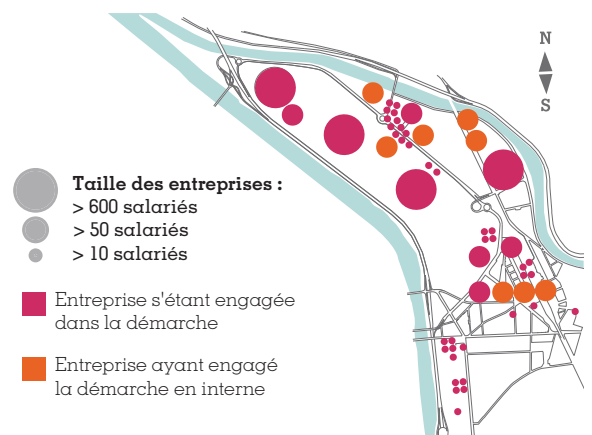
- > arrête les dimensions de l'ouvrage ainsi que son aspect ;
- > fournit les plans de coupes et façades ;
- définit les matériaux ;
- > permet d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;
- > établit l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;
- > permet l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

« L'avant-projet permet de préparer au mieux la phase de travaux »

## EN CHIFFRES

# 70%

des entreprises du périmètre ont engagé une démarche d'accessibilité, soit **52 employeurs**



## Quartiers cartographiés

Depuis plusieurs mois maintenant, Bernard CAMPION, infographiste au Service Déplacements Accessibilité de la Ville de Grenoble, arpente les quartiers Europole, Berriat et Presqu'Île relevant minutieusement les moindres défauts d'accessibilité. Objectif de ce travail titanesque : réaliser une cartographie complète et actualisée de la voirie et des espaces publics des trois quartiers d'INOACCESS. Mieux qu'une base de données, une source d'informations très précieuse pour pouvoir définir les priorités de la Ville en matière de travaux de mise en accessibilité.



### RENCONTRE AVEC BERNARD CAMPION

#### Quelle est votre mission pour INOVACCESS ?

En fait, je réalise des relevés de terrain destinés à élaborer une base cartographique représentant les niveaux d'accessibilité du périmètre INOVACCESS. J'emprunte ainsi chaque cheminement et chaque accès et, méthodiquement, je note le niveau d'accessibilité des cheminements piétons comme les obstacles et difficultés rencontrés, ce qui permet de définir le niveau d'accessibilité de chaque section.

« Réaliser une cartographie complète du périmètre à partir de données actualisées et facilement exploitables »

#### Concrètement, comment cela se passe ?

Nous avons défini une grille d'analyse extrêmement précise, avec les experts d'INOACCESS, à partir de laquelle, je mesure sur le terrain le niveau d'accessibilité (présence d'obstacles, largeur du trottoir, dévers des entrées charretières...) et réalise des photos du terrain. Grâce à cette matière première recueillie, je peux renseigner une grille pour chaque tronçon et chaque carrefour. Au final, l'ensemble de ces données va permettre de réaliser une cartographie d'ensemble très complète du périmètre, à partir de données actualisées et facilement exploitables.

#### Comment ce travail va-t-il être exploité au final ?

La cartographie réalisée sera intégrée au Schéma Directeur d'Accessibilité, ce document constituant la base de la programmation pluriannuelle des travaux de la Ville et permettant de définir les priorités en matière de voirie. Cette cartographie est mise à disposition du public, en format PDF sur le site internet de la ville ([www.ville-grenoble.fr](http://www.ville-grenoble.fr)).

### A SAVOIR

L'Agefiph et le Fiphfp prennent en charge les avant-projets architecturaux pour les employeurs privés et publics de 10 salariés au moins, situés dans le périmètre du programme et participent au cofinancement des travaux.

➔ sur [www.inovaccess-grenoble.com](http://www.inovaccess-grenoble.com)

### > Sensibiliser les Grenoblois et mobiliser les entreprises



Pendant quinze jours au printemps, INOVACCESS est descendu dans la rue pour informer citoyens grenoblois et entreprises.

Insertions presse, dépliants diffusés dans la rue, affiches sur le réseau municipal et affichage dynamique dans les trams et bus de l'agglomération, relations presse : cette campagne cosignée et relayée par tous les partenaires du projet a contribué à donner plus de visibilité à INOVACCESS auprès de tous les publics concernés. Objectif atteint... à découvrir les témoignages sur [www.inovaccess-grenoble.fr](http://www.inovaccess-grenoble.fr).

### > INOVACCESS participe au Mois de l'Accessibilité

Comme chaque année, du 15 septembre au 15 octobre 2011, aura lieu le Mois de l'Accessibilité, organisé par la Ville de Grenoble. Une fois encore, INOVACCESS s'implique en proposant un parcours rythmé par un jeu de piste géant de l'accessibilité. Une animation artistique et originale aura également lieu sur le square des Fusillés le 28 septembre prochain, associant graffeurs pour réaliser la fresque de l'accessibilité, danseurs et associations concernées. Participez à l'élan !

### > INOVACCESS à la Une de l'Express



À la une de ce numéro spécial de mars, réalisé en association avec des étudiants grenoblois, « Handicap : Grenoble,

ville pilote », réflexion sur l'accessibilité, « chantier du siècle ». Le caractère ambitieux et novateur du projet INOVACCESS y est largement développé.

### > La Confédération des Artisans et Petites Entreprises (Capeb) au service du handicap

Dix entreprises (électriciens, plombiers chauffagistes, menuisiers agenciers...) ont été les premières à obtenir au printemps, le label Handibat. Ce label est ouvert à toutes les entreprises du bâtiment ; son objectif est de valoriser les entreprises qui répondent aux situations générées par une double exigence : l'accessibilité et l'adaptabilité d'une part, et la configuration du bâti rencontré d'autre part.

Contact : [capeb38@capeb-isere.fr](mailto:capeb38@capeb-isere.fr)

## Ils se sont engagés dans INOVACCESS... et ils nous disent pourquoi.

« Améliorer l'usage de ce quartier, tant pour ses habitants que pour les personnes y travaillant »

« La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère se mobilise depuis plusieurs années, sur le champ du handicap, notamment en accompagnant les jeunes handicapés dans leur orientation professionnelle, en développant l'apprentissage ou en proposant aux dirigeants d'entreprises un soutien pour l'accessibilité de leurs établissements. Il était donc tout naturel de s'associer au projet INOVACCESS et de faire en sorte que les entreprises artisanales puissent bénéficier de ce programme. Pour ma part, je me félicite de cette initiative innovante, qui concerne un ancien quartier industriel et résidentiel en pleine rénovation.

Ce projet va permettre de concilier initiatives privées et publiques, aménagements urbains résidentiels et professionnels. Il permettra sans aucun doute d'améliorer considérablement l'usage de ce quartier, tant pour ses habitants que pour les personnes y travaillant. Cette expérience grenobloise sera sans doute un modèle à suivre par d'autres villes, j'en suis certain ».

**Georges BURBA,**  
Président de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de l'Isère



### SIÈGE DE LA CMA DE L'ISÈRE

L'un des premiers bâtiments tertiaires en France à Energie positive tous usages / Norme RT 2020 Grenelle 1

- > Surface du bâtiment SHON 3 856 m<sup>2</sup>
- > Surface panneaux photovoltaïques 1 050 m<sup>2</sup> environ
- > Coût total 11,4 millions d'euros TTC
- > Nombre de visiteurs attendus par an : 25 000
- > Nombre d'artisans en Isère : 22 000

### AGENCE CHABAL ARCHITECTES

15 collaborateurs, créée en 1984  
[www.chabal.com](http://www.chabal.com)



« Créer du lien spatial, du lien social et du lien humain »

« Même si l'on est, comme moi, engagé de longue date en faveur de l'accessibilité, cela nous apporte un regard permettant d'aller toujours plus loin, un œil d'expert. Je suis content d'avoir, à travers le siège de la CMA, contribué à INOVACCESS, projet exemplaire qui travaille à l'échelle d'un quartier, et donc crée du lien spatial, des continuités et du lien social, et forcément du lien humain, pour relier et organiser les différents acteurs, publics et privés. Comme un rappel bienveillant, l'équipe INOVACCESS s'est mise à notre disposition et nous, on a joué le jeu. Leur rapport a montré que l'on pouvait aller plus loin en faisant des choix en matière d'accueil des personnes malentendantes notamment (en intégrant une boucle magnétique), mais aussi de signalétique, en revoyant les paliers, les escaliers, les marches d'appel et le marquage des contremarches et des marches.

Cet exemple des marches illustre bien comment nous pouvons, à partir d'une contrainte claire, continuer à inventer et designer l'espace. Avec un même objectif : avoir au final un bâtiment adapté avec un juste équilibre entre la personne valide et la personne handicapée. La seule manière d'arriver à un résultat homogène, le plus agréable et le plus pérenne possible, c'est de se parler et d'échanger et cela rejoint l'un des leitmotifs de l'agence : la créativité de chacun se nourrit de celle de tous ».

**Henri CHABAL, architecte**



« Ce diagnostic a révélé un nombre important de points de progrès possibles »

« GEG menait une réflexion pour améliorer l'accessibilité de l'un de ses bâtiments techniques et, plus particulièrement, du hall d'accueil comportant plusieurs marches d'escalier. Nous avons saisi l'opportunité d'INOVACCESS pour faire réaliser un diagnostic plus précis, intégrant l'ensemble des déficiences. Ce diagnostic a révélé un nombre important de points de progrès possibles. Nous savons que nous ne pourrions pas tout prendre en compte immédiatement mais, à chaque rénovation ou redistribution d'espaces, les éléments de ce diagnostic nous seront très utiles. Notre architecte a bien compris notre démarche et a intégré les préconisations formulées par le diagnostic.

### GAZ ET ELECTRICITÉ DE GRENOBLE

- > 429 salariés
- > 17 000 m<sup>2</sup> de locaux
- > 132 M€ (CA consolidé 2010)

Société anonyme d'économie mixte locale, depuis plus de 100 ans à Grenoble.

**ACTIVITÉS :**  
production d'électricité d'origine renouvelable, distribution et fourniture de gaz et d'électricité, exploitation de l'éclairage public de Grenoble.

Considérant que l'accessibilité ne se limite pas aux seuls bâtiments, nous avons également profité des experts INOVACCESS pour analyser notre projet de réaménagement des circulations et du stationnement de l'ensemble de notre site technique. Enfin, au mois de juin, nous allons faire réaliser un diagnostic de chacun de nos bâtiments, même les plus récents, afin de nous mettre en conformité avec les dernières réglementations. Cette démarche va se concrétiser évidemment par la mise en place de nouveaux aménagements qui faciliteront l'accès des personnes handicapées à nos bâtiments. Elle nous permet également d'anticiper l'adaptation de nos locaux avant de nouveaux recrutements et, elle a également le mérite de s'inscrire pleinement dans les actions de sensibilisation au handicap des équipes de GEG. »

**Philippe LAVOYE,**  
responsable des moyens internes à Gaz et Electricité de Grenoble

## DÉCRET ACCESSIBILITÉ

### Le Conseil d'Etat annule toute dérogation à l'accessibilité des bâtiments de travail neufs

**Saisi par des associations représentant des personnes handicapées, le Conseil d'Etat a décidé le 1<sup>er</sup> juin dernier, que les articles 1 et 4 du décret du 21 octobre 2009, rendant possibles des dérogations en matière d'accessibilité dans les bâtiments de travail, n'étaient pas légales.**

La loi du 11 février 2005 a rendu obligatoire la mise en accessibilité de tous les bâtiments recevant du public (ERP) d'ici à 2015. Mais un décret du 21 octobre 2009, relatif à l'accessibilité des lieux de travail neufs, prévoyait en son article 1er des possibilités de dérogations « en cas d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment ».

Le Conseil d'Etat a jugé que la loi de 2005 « n'a pas entendu permettre au pouvoir réglementaire d'ouvrir des possibilités de dérogations à ces règles en ce qui concerne un bâtiment neuf ou la partie neuve d'un bâtiment existant » et a, en conséquence, décidé « d'annuler pour excès de pouvoir les articles 1<sup>er</sup> et 4 du décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés ».



## Contactez-nous

> INOVACCESS

La Conciergerie  
Bouchayer-Viallet  
155, cours Berriat  
38000 Grenoble

> Pierre REVOL

04 76 23 20 93  
pierre.revola@inovaccess-  
grenoble.com

## LES PARTENAIRES INOVACCESS



### Six nouveaux partenaires pour INOVACCESS

Rejoignant la CGPME, le MEDEF Isère, les services déconcentrés de l'Etat (DIRECCTE Isère) et la SEM INNOVIA, déjà signataires en 2010, six nouveaux partenaires se sont engagés, le 24 janvier 2011, à « promouvoir et amplifier la mise en œuvre d'INOVACCESS auprès des employeurs publics et privés, en mobilisant notamment leurs moyens humains, matériels et financiers ». Il s'agit de la CMA de l'Isère, la CCI de Grenoble, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, le SMTC, la Métro.



## À LIRE

> **Rapport du CNCPH 2010**  
(Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées)  
sur le site : [http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_du\\_CNCPH\\_2010\\_\\_2\\_.pdf](http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_du_CNCPH_2010__2_.pdf)



> **L'invention de l'accessibilité**  
de Muriel LARROUY,  
docteur en sociologie  
collection 'Handicap,  
Vieillesse, Société'  
aux PUG ([www.pug.fr](http://www.pug.fr))

>>>>>>>  
[www.inovaccess-grenoble.com](http://www.inovaccess-grenoble.com)  
<<<<<<<<<

